



SECTION ECT LYON - VALENCE - ST ETIENNE

2 rue Claudius Collonge 69002 LYON
Tel PTT 04 78 38 15 08 - Tel SNCF 54 20 28
sudraillyon@club-internet.fr
www.sudraillyon.org

COMPTE-RENDU DU CHSCT EXTRAORDINAIRE DU 17/06/2009 dans le cadre du droit d'alerte déposé suite à l'agression de notre collègue de Valence.

Présents à cette réunion : *Les présidents des CHSCT VFE et TER, le COSEC, les membres SUD-Rail, UNSA, CFDT, du CHSCT.*

La direction a pris les mesures suivantes :

- Déploiement des EA sur l'axe Lyon-Valence-Avignon.
- Accélération de la mise en place des 8 emplois sûreté : 4 Lyon, 2 VCE, 2 SE. Ces équipes seront programmées en « Roulement sûreté » sur des trains ciblés et seront modifiés si un agent B ou C est absent sur un autre roulement. Une fiche de poste devrait voir le jour rapidement.
- Utilisation d'une équipe EA TER dans les mêmes conditions que les emplois sûreté, pendant 1 mois ½.
- Tenue stricte des formations sûreté. Les équipes sûreté citées ci-dessus participeront aux formations pour apporter leur expérience.
- Une commission régionale sûreté sera mise en place prochainement.
- Mise en place d'équipes « d'accueil embarquement » à quai. Ces agents seront pris sur les excédents d'autres établissements de la région et par l'embauche de « contrats aidés ».

Ces mesures sont loin d'être à la hauteur de nos demandes qui permettraient de faire reculer l'insécurité sur les lignes ferroviaires. Par conséquent le droit d'alerte n'est pas levé par le CHSCT et il revient à l'inspection du travail de trancher sur l'efficacité des mesures prises par la direction.

L'effectif sur l'ECT sera toujours à 711,8 pour l'année 2009 au lieu de 723,8 en 2008 (– 12 agents). On est loin de l'équipement de tous les trains en agent B comme réclamé !

Pour information, ce CHSCT extraordinaire et commun aux 2 CHSCT TER et VFE s'est tenu à 09H du matin ce 17 juin afin que la loi soit appliquée.

(Obligation de convoquer un CHSCT extraordinaire dans les 24H suivant le dépôt d'un droit d'alerte. *[pour info : droit d'alerte déposé le 16 juin à 10H30].*

Les membres CHSCT SUD-Rail se sont donc rendus à ce CHSCT en HA comme tous les agents ayant fait usage de leur droit de retrait !